

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
en vue de l'occupation temporaire du domaine public
(article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques)

En application de l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Objet : Emplacement de camion pizza disponible rue Jean Bart

La Ville de Bourg-lès-Valence met à disposition un emplacement pour une activité de pizzas à emporter, via un camion pizza, rue Jean Bart.

Conditions de mise à disposition :

- le candidat devra être équipé d'un dispositif mobile adapté à la vente à emporter de produits alimentaires.
- il devra le paiement d'une redevance d'occupation selon le tarif en vigueur, à savoir 420 € / an
- la mise à disposition est limitée à l'année en cours.
- il devra fournir une attestation d'assurance et de son statut au registre du commerce ou auto-entrepreneur,
- il est autorisé à proposer de la restauration de pizzas et de la vente de boissons.
- il ne sera pas autorisé à installer des tables et des chaises pour l'accueil des clients sachant qu'il s'agit d'une activité mobile de vente à emporter,
- il devra être attentif à la gestion des déchets et limiter les emballages,
- une autorisation municipale d'occupation du domaine public sera accordé via un arrêté municipal qui sera pris annuellement et qui indiquera les conditions d'exploitation,
- la ville s'autorisera à contrôler les conditions d'exploitation conformément à l'arrêté.

Procédure :

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée à :

Mairie de Bourg-lès-Valence
Service Police Municipale
36 rue des Jardins
26500 BOURG LES VALENCE
police.municipale@bourg-les-valence.fr

Le dossier devra présenter le dispositif de vente, les horaires d'activité, le projet d'activité

Date limite de réception des réponses : 12 juin 2023 à 12h00

Pour tout renseignement : vous pouvez vous adresser à :

Police municipale / 04.75.79.47.47 / police.municipale@bourg-les-valence.fr